

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**DIRECTION et RÉDACTION :**  
au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**  
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE**

Echange de télégrammes à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice et de la fête anniversaire de S. M. le Roi d'Italie.

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine nommant un Représentant de la Principauté à un Comité International.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Professeur au Lycée.

Arrêté ministériel portant nomination d'un Membre d'une Commission.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Relevé hebdomadaire des prix de la viande et de la charcuterie.

Prix du lait.

**INFORMATIONS**

Célébration de l'anniversaire de l'Armistice.

Visite à Monte-Carlo des Membres de l'Union Internationale des Chemins de Fer.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE**

Le Musée National des Beaux-Arts.

**VARIÉTÉS**

L'Office National du Tourisme jugé au dehors.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, a fait parvenir le télégramme suivant :

Consul Général de France à Directeur du Cabinet de S.A.S. le Prince de Monaco,  
Château de Marchais (Aisne)

Se souvenant du geste du Prince Louis, combattant dans l'armée française pendant la guerre, mes compatriotes rassemblés au Consulat Général de France à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, m'ont demandé de faire parvenir à S.A.S. le Prince de Monaco l'expression de leur fidèle attachement.

Je m'associe avec empressement à cette manifestation de la Colonie Française.

PIEYRE.

Son Altesse Sérénissime a fait répondre :

Château de Marchais.

Le Directeur du Cabinet de S.A.S. le Prince de Monaco au Baron Pieyre,  
Consul Général de France à Monaco.

Le Prince Souverain est très sensible aux sentiments, dont la constance Le touche particulièrement, que vous avez tenu, avec vos compatriotes, à Lui exprimer, au jour anniversaire de l'Armistice, en évoquant des souvenirs qui Lui sont chers. Son Altesse Sérénissime me charge de transmettre, à la Colonie Française de la Principauté et à vous-même, Ses très vifs remerciements et la nouvelle assurance de Sa sympathie.

De son côté, M. le Marquis Chiavari, Consul d'Italie, a fait parvenir l'adresse de vœux ci-dessous :

Aide de camp de S.A.S. le Prince de Monaco.

La Colonie Italienne, réunie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de son Roi, vous prie de bien

vouloir exprimer à S.A.S. le Prince ses sentiments de profonde reconnaissance et transmettre à S.A.S. la Princesse Héréditaire son respectueux hommage.

Consul CHIAVARI.

S. A. S. le Prince Souverain a fait répondre :

Aide de camp de S.A.S. le Prince à Marquis Chiavari, Consul d'Italie.

Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Souverain et la Princesse Héréditaire, très sensibles à l'expression des sentiments dont vous vous êtes fait l'interprète à Leur égard, à l'occasion de l'anniversaire fête, hier, par la Colonie Italienne de Monaco, me chargent de vous transmettre, ainsi qu'à vos compatriotes, Leurs bien sincères remerciements.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.782

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Docteur Louis-Ferdinand Louët, Membre correspondant à l'Office International de Documentation de Médecine Militaire, est nommé Représentant de Notre Principauté au Comité Permanent des Congrès Internationaux de Médecine et de Pharmacie Militaires.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre novembre mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

N° 1.783

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 25 septembre 1910 relative au Lycée de Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierrugues Marcel-Lucien-Clément, Professeur au Collège de Montélimar (Drôme), mis à la disposition du Gouvernement Princier par le Gouvernement Français, est nommé Professeur de 4<sup>ème</sup> au Lycée de Monaco, en remplacement de M. Jean Rose, admis à la retraite.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre novembre mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
FR. ROUSSEL.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine du 1<sup>er</sup> avril 1921, sur l'exercice de la profession de Médecin ou Chirurgien, modifié par les Ordonnances des 16 janvier 1922 et 24 octobre 1933 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 mars 1924, étendant aux professions de dentiste, pharmacien et sage-femme les dispositions de l'Ordonnance sus-visée du 1<sup>er</sup> avril 1921 ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 17 novembre 1933, désignant les Membres de la Commission prévue à l'article 2 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 1921 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 5 novembre 1935 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Drugman, Chirurgien de l'Hôpital, est désigné pour faire partie de la Commission prévue à l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine du 1<sup>er</sup> avril 1921, en remplacement de M. le Docteur Ernest Caillaud, Chirurgien en Chef de l'Hôpital, admis à la retraite.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept novembre mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,

M. BOUILLOUX-LAFONT.

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS & COMMUNIQUÉS**

Relevé Hebdomadaire des Prix  
de la Viande et de la Charcuterie

1<sup>re</sup> Qualité

BOEUF

Bas Morceaux  
(pour pot-au-feu)

PRIX AU KILOGR.

Collet, poitrine, plate-côte, bavette,  
gîte-gîte .....

3 à 8

	PRIX AU KILOGR.
(pour bourguignon et mode)	
Dessus de côtes, macreuse, premier talon, veine grasse .....	8 à 12 (Hausse de 2 fr. à la base)
(pour rôtis et grillades)	
Bavette, basses-côtes, paleron .....	9 à 13 (Baisse de 2 fr. à la base)
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades et rôtis)	
Entrecôtes, tranche à bifteck .....	14 à 17,50
Faux-filets, rumsteck .....	17 à 20
Filet .....	20 à 25
<b>VEAU</b>	
<i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, jarret, tendron, poitrine .....	6 à 12
<i>Morceaux de Choix</i> (pour grillades et rôtis)	
Côtes 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> , filet, quasi, noix, escalopes .....	14 à 20
<b>MOUTON</b>	
<i>Bas Morceaux</i> (pour ragoût)	
Collet, hautes-côtes, poitrine, épaule, côtes découvertes .....	5 à 12
<i>Morceaux de Choix</i> (pour grillades et rôtis)	
Côtes 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> , gigot, carré, selle, filet .....	14 à 20
<b>CHEVAL</b>	
<i>Bas Morceaux</i> (pour ragoûts et daube)	
Poitrine, plate-côte, gîte-gîte, viande hachée .....	3 à 6
<i>Morceaux de Choix</i> (pour grillades et rôtis)	
Faux-filet, rumsteck, tranche, entre-côte .....	9 à 11
Filet .....	15
<b>PORC (viande fraîche)</b>	
<i>Bas Morceaux</i>	
Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine .....	4 à 6
<i>Morceaux de Choix</i> (grillades ou rôtis)	
Filet, carré de côtes, échine .....	11 à 14
Saucisse fraîche du jour .....	12 à 13
<b>SALAISONS</b>	
Poitrine et lard salés .....	4 à 8
Jambonneaux et plates-côtes salés....	4 à 6
<b>CHARCUTERIE CUITE</b>	
Jambons, saucissons .....	20 à 24
Pâtés divers, cervelas, fromage tête..	10 à 20
Boudin choix .....	6 à 8
Andouillettes .....	12 à 15

Monaco, le 13 novembre 1935.

Prix du lait, sans changement : En boutique : 1 fr. 40 le litre ; à domicile : 1 fr. 60 le litre.

## INFORMATIONS

L'anniversaire de l'Armistice a donné lieu aux solennités accoutumées et a permis à la population de manifester une fois de plus son culte fidèle pour les martyrs dont le sacrifice assura la victoire des Alliés.

Au Lycée, devant la plaque de marbre où sont gravés les noms des professeurs et anciens élèves tombés au Champ d'Honneur, M. Prat, Surveillant

Général, a fait l'appel des noms en présence de S. Exc. le Ministre d'Etat, de M. Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, de MM. Barraud, Directeur, et Jantet, Directeur Honoraire du Lycée, des Professeurs, de M. Marchisio, Président, et des Membres de l'Association des Anciens Elèves, de M<sup>me</sup> Gendre, Présidente, et des Membres de l'Amicale des Anciennes Elèves de l'Etablissement Secondaire de Jeunes Filles, des Délégations d'élèves et de nombreux parents.

Une cérémonie religieuse à laquelle assistaient les Représentants des Colonies française et italienne et de nombreuses familles, s'est déroulée à Sainte-Dévote. M. le Chanoine Reiz a prononcé une éloquente allocution et a donné l'absoute devant la plaque de marbre portant les noms des membres de la paroisse morts à la guerre.

Le Marquis Chiavari, Consul d'Italie, entouré du personnel de son Consulat a reçu les Autorités Monégasques en tête desquelles se trouvait S. Exc. M. Bouilloux-Lafont. Quelques instants après, les Membres de la Colonie Italienne et les Délégations ont été introduits. La Musique Municipale massée sous le balcon du Consulat, a joué la *Marche Royale Italienne* suivie de *Giovinetta*.

Les personnalités monégasques et italiennes se sont ensuite rendues séparément au Consulat Général de France où elles ont été reçues par le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, auprès de qui se tenait M. Chambon, Vice-Consul, et les dirigeants de la Colonie Française. Les Autorités parmi lesquelles on remarquait M. le Consul de Belgique, M. le Vice-Consul Britannique et la plupart des Consuls accrédités, ont paru au balcon. A leur apparition, la Musique Municipale a fait entendre la *Marseillaise*, la *Brabançonne*, l'*Hymne Anglais*, la *Marche Royale Italienne* suivie de *Giovinetta* et l'*Hymne Monégasque*.

Le cortège, musique en tête, a gagné le cimetière et s'est rangé devant le Monument aux Morts où les personnages officiels étaient déjà rassemblés. Les porte-drapeau ont entouré le Monument devant lequel les Scouts et un piquet de Carabiniers formaient une haie d'honneur. Des couronnes ont été déposées au nom du Ministre d'Etat et du Gouvernement Princier, de la Municipalité, des Colonies et du Comité interallié des Mutilés et Anciens Combattants.

S. Exc. M<sup>gr</sup> Clément, Evêque de Monaco, assisté de M<sup>gr</sup> Andrieux, Vicaire Général, a donné l'absoute après que la Maîtrise de la Cathédrale et le Chœur des Orphelins, sous la direction du Chanoine Aurat, Maître de Chapelle, eurent fait entendre un programme de circonstance. S. A. S. le Prince Souverain avait spécialement délégué S. Exc. le Ministre d'Etat pour le représenter à cette cérémonie. A 11 heures, le canon, tiré de la batterie du Palais, a donné le signal de la minute de recueillement.

L'après-midi, au Kiosque des Terrasses et en présence d'un nombreux public, M. M.-C. Scotto a dirigé un Concert qui a débuté par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et des Hymnes Nationaux de toutes les Nations alliées et où se sont fait applaudir M<sup>mes</sup> Mary Germain, Marie Alex, M. André Testai et l'Orchestre. M<sup>me</sup> Marie Alex a terminé cette audition en interprétant avec feu *La Marseillaise*.

A 17 heures, le Comité Interallié a offert au Café de Paris un vermouth d'honneur où étaient conviées les Autorités. Cette réunion ne comportait aucun protocole et il n'y eut pas de discours.

Le soir, un dîner intime a réuni les Organisateurs et les Anciens Combattants.

Les Membres de l'Union Internationale des Chemins de Fer, venant de Menton, ont été, lundi dernier, les hôtes de la Principauté.

Ils ont été reçus, à leur descente de voiture sur la place du Casino, par M. Paul Audra, Directeur de l'Office National de Tourisme. De nombreuses notabilités assistaient à cette réception.

Sur l'heureuse initiative de M. Audra, de gracieuses jeunes filles, en costume monégasque, ont offert des fleurs aux dames qui faisaient partie de l'excursion.

Les visiteurs se sont ensuite rendus au Casino dont ils ont parcouru tous les Salons sous la direction de MM. Bronfort, Directeur-Adjoint des Services Intérieurs, et Métayer, Commissaire Spécial du Casino.

Après cette visite dont ils se sont montrés enchantés, les excursionnistes sont repartis pour Nice.

Dans son audience du 5 novembre 1935, le Tribunal Correctionnel a prononcé le jugement ci-après :

C. S., commerçant failli, né le 13 mai 1908, à Ancône (Italie), ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus : deux ans de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour émission frauduleuse de chèques.

## LA VIE ARTISTIQUE

### Le Musée National des Beaux-Arts

Fondé sur l'initiative de S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, le Musée, installé provisoirement dans la villa Sainte-Cécile, rue des Genêts, à Monte-Carlo, réalise une conception tout à fait nouvelle, celle d'un Musée qui, tout en possédant un fonds stable, se renouvelle par des expositions temporaires d'œuvres prêtées. Comme fonds stable, il possède une collection tout à fait remarquable de dessins, aquarelles (beaucoup d'artistes anglais extrêmement habiles), tableaux relatifs aux Princes, à la Principauté, ancienne et actuelle, et à ses environs immédiats (Roquebrune, Menton, Turbie) ; œuvres d'artistes monégasques ou fixés dans le pays, en particulier de Jean-François Bosio, le peintre, frère du célèbre sculpteur.

En exposition temporaire sont des tableaux anciens des écoles française, italienne, flamande, notamment du Tintoret, de Giovanni di Paolo, Antonio Viterbo, etc., prêtés par leurs propriétaires. Puis une importante série d'œuvres d'un modernisme le plus accentué, prêtées par M. Mori. A côté des dessins de Rodin, de Forain, on y voit des œuvres de Modigliani, Picasso, Utrillo, Suzanne Valladon, Van Gogh, Duffy, O. Friez, Picabia, etc. Dès avant l'inauguration, des dons ont été faits au Musée, notamment par le Docteur Brédus qu'on trouve toujours au premier rang des bienfaiteurs de ce genre, A. Visconti, Pierre Borrel, Matisse. Pendant la saison d'été, d'autres donations ont été faites que nous avons le devoir de signaler parce qu'elles prouvent que, malgré le peu de publicité faite jusqu'ici, des personnes généreuses sont capables de s'y intéresser d'une façon effective. Nous avons donc eu la continuation des dons du Docteur Brédus, un tableau de M. Stelson Crawford et une pointe sèche représentant le pont de Sospel par son mari, M. John Lévy, de New-York, a donné un magnifique panneau de Giampetrino, « Vierge et Enfant » ; M. Raphaël Girard « La Peinture », tableau de Dagnan-Bouveret ; le Comte Capello, ancien Ministre de S.A.S. le Prince de Monaco auprès du Vatican, un tableau représentant une Sainte Dévote qui

ressemble plutôt à une Ophélie, portée par les eaux ; M<sup>me</sup> Camille Blanc, deux vues de Monte-Carlo par Visconti ; M. Chunn, Directeur de la Barclays-Bank, deux lithographies en couleur sur Monaco ; M. Mori, buste de Ziem, par Ségo-fin, plâtre original réduit ; enfin S.A. le Prince Arfa Mirza Riza Khan, un des rares exemplaires en bronze du buste qui a été offert par une société pour la paix de Bruxelles ; plus un parchemin, magnifiquement enluminé contenant le texte du contrat de mariage d'une princesse et quatre aquarelles représentant des scènes de la vie persane. D'autre part, M. Martin Barri, expert près la Cour d'Appel de Paris, expose une splendide tapisserie de Bruxelles du xvr<sup>e</sup> siècle, représentant le Roi Saül et David.

Le Comité d'organisation ne s'est pas contenté de recevoir des dons et des prêts. Il a fait quelques acquisitions. Les principales sont un remarquable portrait de l'Impératrice Marie-Louise, dessiné avec quelque embellissement par le peintre Bosio ; et l'aquarelle de Turner, représentant Monaco, dont il a été question dans la presse ces derniers temps.

Tel qu'il est maintenant, le Musée est bien capable de retenir l'attention de tous les amateurs d'art et de réclamer leur visite de temps en temps pour se rendre compte des perfectionnements qui y sont apportés. Prochainement, une seconde inauguration aura lieu, où seront convoqués de nombreuses personnalités de la région. Puis, un Comité d'honneur va être constitué, présidé par S. Exc. le Ministre d'Etat ; le Président du Conseil National et le Maire en feront partie de droit ; il comprendra les amateurs d'art s'intéressant d'une façon efficace à la prospérité du Musée.

C. H.

## VARIÉTÉS

*Le journal l'Eclaireur de Nice a publié dans un de ses récents numéros une note sur l'Office National du Tourisme qu'il nous a paru intéressant de reproduire ci-après :*

### Une heureuse innovation de l'Office National du Tourisme Monégasque

*Cet hiver, des trains à tarif réduit amèneront sur la Côte d'Azur des touristes étrangers.*

On sait que, grâce à l'initiative de l'éminent Ministre d'Etat de Monaco, M. Maurice Bouilloux-Lafont, un Office National du Tourisme a été créé dans la Principauté. Il est dirigé par un homme aussi sympathique que compétent, M. Audra.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner, à maintes reprises, toute l'importance de cet organisme qui constitue une branche vitale pour l'avenir et la prospérité de la Principauté.

Depuis son installation, toute récente, l'Office National du Tourisme s'est mis en relation avec les nations mondiales et son existence est maintenant connue dans tout l'univers.

Nous avons plaisir à faire connaître que cette institution vient de manifester une brillante activité en réalisant un important accord avec la

Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., au sujet de trains à billets spéciaux et à demi-tarif susceptibles d'amener sur la Côte d'Azur et en Principauté de Monaco, une affluence de clientèle étrangère.

En effet, il existe, pendant la période estivale qui s'étend de juin à fin septembre, des billets spéciaux, valables trente-trois jours, et à moitié prix, sur la ligne Genève-Côte d'Azur. C'est là, déjà, une fort belle propagande pour nos régions, et je crois qu'il est inutile d'insister sur ses bienfaits si on veut bien se rappeler la présence du nombre imposant des baigneurs qui, cet été, ont fréquenté nos plages.

M. Maurice Bouilloux-Lafont, dont on connaît le réel souci pour tout ce qui a trait à l'intérêt général de la Principauté, a justement et heureusement pensé que ces trains spéciaux pouvaient fort bien continuer à fonctionner pendant la saison d'hiver, qu'ils avaient là une raison plus primordiale encore d'exister, si on considère tout l'attrait que représente la Côte d'Azur ne hiver, soit par son prestigieux climat, soit par ses grandes manifestations mondaines et artistiques, à la réputation mondiale solidement établie.

Aussitôt conçue, cette idée fut mise en chantier, et le 9 septembre dernier, M. Bouilloux-Lafont, assisté de son collaborateur M. Audra, a eu une importante entrevue à ce sujet avec M. Migniot, Directeur Général de la Compagnie P.-L.-M.

Le Ministre d'Etat de Monaco sut gagner à sa cause M. Rolland Marcel, haut commissaire français au Tourisme, et l'entente a pu ainsi se réaliser pour le plus grand bien de la Côte d'Azur tout entière.

Par conséquent, à partir du 15 décembre prochain, jusqu'au 30 avril, un train à billets spéciaux, valables trente-trois jours et à moitié prix, partira tous les samedis de Genève pour la Côte d'Azur, comprise entre Cassis et Menton.

D'autre part, et chose qui n'a jamais existé et qui est également due à l'Office National du Tourisme monégasque, un train partira dans de semblables conditions, aux mêmes jours, et pendant la même époque, de Bâle, pour la même destination.

C'est là, on en conviendra, un fort beau résultat dont la Côte d'Azur et notamment la Principauté de Monaco qui jouit d'une situation spéciale, sont appelées à recueillir tous les bénéfices.

Ajoutons que l'Office National du Tourisme monégasque est sur le point de conclure quelques accords de grande envergure dont nous entretiendrons nos lecteurs en temps utile.

Cet important organisme vient de faire éditer une élégante brochure qui a été disséminée dans le monde entier.

Elle est ornée d'une magnifique couverture en couleurs, due au talent de notre excellent compatriote, M. Etienne Clérissy, qui nous représente une des plus belles vues de la Principauté. A l'intérieur, notre sympathique concitoyen M. Marcel Michel, de la Société des poètes français, décrit dans un style lumineux et parfaitement documenté, les beautés célèbres de la petite Principauté.

S. R.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite de l'HOTEL D'EUROPE sont informés que la deuxième vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 novembre 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au syndic M. Olivié, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS

### AVIS

Les créanciers de la faillite PALLIERE sont informés que la deuxième vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 novembre 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au syndic M. Grecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

### AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire ABBA Quinto sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 novembre 1935, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat ou passer un contrat d'union.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

### AVIS

Les créanciers de la faillite BERTRAND sont informés que la deuxième vérification des créances aura lieu au Palais de Justice à Monaco, le 27 novembre 1935, à 10 heures, et sont invités à remettre, s'ils ne l'ont déjà fait, soit au Greffe Général, soit au syndic M. Grecchia, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

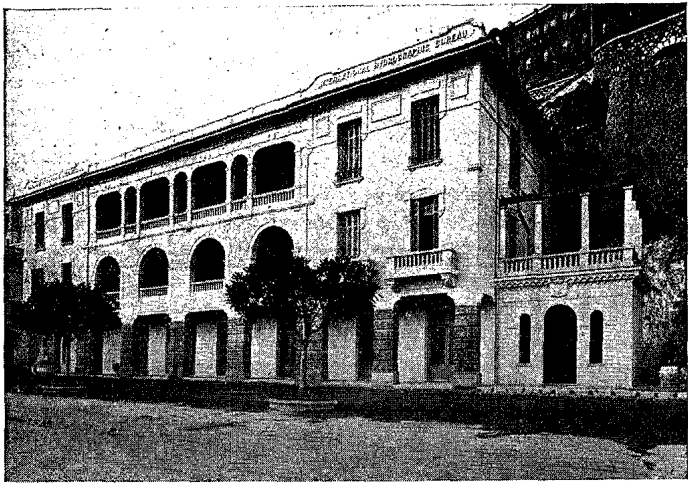
### Cession de part indivisée dans fonds de commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 31 octobre 1935, enregistré, M<sup>me</sup> Catherine-Blanche RAMBAUDO, épouse de M. Riccardo GAY, commerçant, avec qui elle demeure à Monte-Carlo, a acquis de M. Eliseo BORIOLI, barman, demeurant Winter Palace, avenue de la Madone, à Monte-Carlo, la part, soit moitié appartenant au dit M. Borioli, dans le fonds de commerce de bar de luxe connu sous la dénomination de *Rubis Bar*, exploité avenue de la Madone, à Monte-Carlo.

Les créanciers de M. Borioli, s'il en existe, sont invités sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 14 novembre 1935.

(Signé :) Alex. EYMIN.



## BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Le siège du Bureau Hydrographique International se trouve situé sur le Quai de Plaisance, en contre-bas de l'avenue de Monte-Carlo.

C'est dans cet édifice, construit d'après les ordres de S. A. S. le Prince Louis II, que sont installés les services de cette Institution scientifique relevant de la Société des Nations.

## ALIMENTATION DU SUD-EST

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 30 novembre 1935, à 15 heures, au siège social (5, Square Th. Gastaud à Monaco).

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Inventaire, Bilan et Compte de « Profits et Pertes » arrêtés au 30 juin 1935 ; approbation des Comptes, s'il y a lieu, et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Proposition de remboursement au 31 décembre 1935 du solde des obligations 7 % en circulation ;
- 6° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 7° Nomination de trois Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1935-1936 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

## GUÉRIR

LE RONFLEMENT  
Ses causes — Ses remèdes.

Le ronflement n'est pas en lui-même une maladie, mais on peut dire que c'est une infirmité, une petite tare de la vie que l'on peut facilement prévenir et guérir. Sa cure est une cure d'esthétique autant que l'hygiène, qui permet la grâce d'un sommeil silencieux et le repos réparateur.

Cette question du ronflement est traitée de main de maître dans le numéro du 15 novembre de « Guérir », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique, par le Professeur Maurice Landry, de l'École de Médecine de Reims, laryngologiste des Hôpitaux. Il y est montré comment on peut éviter les troubles et les disgrâces des nuits sans sommeil : c'est un document d'une véritable portée sociale.

Dans ce même numéro de « Guérir », qui est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs, lisez également : Conservez vos dents de devant, même si elles sont très cariées, par le Dr Mercat. — L'hydrothérapie du nourrisson, par le Dr G. Laroche. — Les rides et leurs traitements, par le Dr A. Prost. — Les palpitations et les battements de cœur, par le Dr Lévy-Klotz. — Comment guérir la blennorragie, même devenue chronique, par le Dr Pierre Arsac, et de nombreux autres articles, magistrales études pratiques écrites à l'intention du grand public par les médecins les plus réputés.

## MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique, de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6°)

## "MINERVA"

(II<sup>e</sup> ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin que toute femme intelligente doit lire



## "MINERVA"

est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Sa présentation séduit. Sa lecture retient. Le sérieux de ses articles politiques ou économiques est toujours adouci par des rubriques aimables, par des illustrations séduisantes. Ainsi faisant, "MINERVA" est la Revue qui s'impose en un temps où l'abaissement de la mentalité générale a les plus funestes conséquences.

## "MINERVA"

n'est l'organe d'aucun parti, ni l'instrument d'aucune doctrine. "MINERVA" est le journal de toutes les femmes qui souffrent, qui luttent, qui pensent, et "MINERVA", féministe et féminin, défendra, malgré toutes les difficultés qui s'élèvent, le plus bel idéal qui soit, celui des femmes de son pays.

## "MINERVA"

organise mensuellement d'amusants concours ; annuellement, de grands concours de bébés, un prix littéraire de 5.000 Fr. réservé aux femmes et un grand concours de vacances.

HEBDOMADAIRE - LE NUMÉRO : 1 FR.

Spécimen gratuit sur demande  
55, av. Hoche - PARIS (8°)  
F. FOUSSARIGUES, Directeur général.

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 37<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

## MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER  
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous - Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES

PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO  
ÉTUDES - PLANS - DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1935. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 20647, 329137.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 septembre 1935. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 13 mai 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935